

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 juin 2021

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 16

**Plan national 'Logement d'abord'
Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2022**

Quimper Bretagne Occidentale a déposé le 11 janvier 2021 un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Logement d'abord ». Vingt-trois candidatures ont été retenues, dont celle de Quimper Bretagne Occidentale, sélectionnée pour la qualité du projet de territoire présenté. Afin de mener à bien les actions définies dans la lutte contre le sans abris, l'enveloppe de 253 000 euros attribuée à Quimper Bretagne Occidentale doit faire l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le plan quinquennal Logement propose une réforme structurelle de l'accès au logement aux fins de lutter contre le sans abris et a fait appel pour la seconde fois aux collectivités afin de construire une action cohérente sur le territoire national.

Les travaux menés jusqu'à ce jour par Quimper Bretagne Occidentale dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et notamment la mise en place de la Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement ont permis de mettre en évidence plusieurs indicateurs de précarisation de la population et les difficultés rencontrées pour l'accès au logement sur son territoire. Il apparaissait donc opportun pour Quimper Bretagne Occidentale, au titre de sa compétence en matière de politique locale de l'habitat, de se positionner à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du plan Logement d'abord.

Vingt-trois territoires ont ainsi été sélectionnés dont Quimper Bretagne Occidentale.

Quimper Bretagne Occidentale a travaillé conjointement avec les services de l'Etat (DDETS, ARS) et les partenaires locaux de l'habitat et du logement pour proposer et structurer les actions à mettre en œuvre pour mieux cibler les personnes sans domicile au sens

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021 (accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

de l'INSEE ainsi que les personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, démarche essentielle dans la lutte contre l'exclusion et la réduction de la précarité.

Partant de ce constat, la ministre déléguée en charge du logement a décidé d'attribuer à la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale une enveloppe de 253 000 euros dans le cadre de son engagement.

Parmi les actions à développer ou à poursuivre, comme la production de PLAI-A ou le développement de l'intermédiation locative, seront notamment financées par cette enveloppe les missions suivantes :

Actions	Financement prévisionnel 2021
Poste de coordinateur de de la mise en œuvre de l'AMI Logement d'abord	20 000 €
Création d'une équipe pluridisciplinaire d'évaluation et d'accompagnement dédiée à l'accès au logement	160 000 €
Poste observation sociale : lutte contre la pauvreté et le sans abrisme	55 000 €
Recherche de bâti ou de non-bâti mobilisable à moindre coût	12 600 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser madame la présidente à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2021 – 2022 « Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord » ;
- 2- d'octroyer, sur les fonds délégués de l'État, les subventions sollicitées par les partenaires de la politique locale de l'habitat et du logement pour mener à bien les actions définies dans le cadre de la mise en œuvre du plan Logement d'abord ;
- 3- d'autoriser madame la présidente à mandater les subventions d'État inhérentes à la mise en œuvre du plan Logement d'abord.